

Le Vernet, le 16 décembre 2024

La principale  
Aux

Parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>

La principale

☎ : 05.62.11.59.20

Mél : [0312610ud@ac-toulouse.fr](mailto:0312610ud@ac-toulouse.fr)

Objet : Procédure d'orientation. Année scolaire 2024-2025.

Référence : Réunion des parents d'élèves de 3<sup>ème</sup> du 12 décembre 2024.

L'orientation constitue un enjeu majeur de la classe de troisième. Nous entrons dans cette procédure qui se déroulera en deux phases :

### 1/ La phase provisoire

- **Saisie des intentions d'orientation via EduConnect** : du 07 au 17 janvier 2025, date impérative.

Trois choix possibles de voies d'orientation à classer par ordre de priorité qui seront examinés lors des conseils de classe du 1<sup>er</sup> semestre qui se tiendront du 20 au 23 janvier 2025 :

↳ 2<sup>nde</sup> GT

et/ou

↳ 2<sup>nde</sup> professionnelle scolaire et/ou par apprentissage

et/ou

↳ 1<sup>ère</sup> année de CAP scolaire et/ou par apprentissage ou de CAP agricole

- **Consultation de l'avis provisoire** du conseil de classe et **accusé de réception** : du 27 janvier au 7 février 2025.

### 2/ La phase définitive

- **Saisie des choix d'orientation** selon les mêmes modalités que ci-dessus : du 28 avril au 19 mai 2025, date impérative. Des précisions vous seront communiquées ultérieurement.

Par ailleurs, vous pouvez prendre contact avec :

↳ Le professeur principal, la Psy-EN, madame Tisseuil, présente au collège le jeudi (prendre RDV auprès de la vie scolaire) ou le CIO de Muret, pour tout renseignement sur les voies d'orientation et les formations proposées par les LPO.

↳ Le secrétariat de direction pour toute difficulté technique. Toutefois vous devez consulter, au préalable, la documentation ci-jointe sur la plateforme EduConnect. Une vidéo explicative est également disponible sur la page d'accueil de l'ENT.

Dans la rubrique Orientation figurant sur la page d'accueil de l'ENT du collège, vous trouverez des informations utiles y compris un diaporama « Comment je saisis les vœux d'orientation post-3<sup>ème</sup> ».

Enfin une note spécifique relative à la phase définitive de saisie des vœux d'orientation dans une voie et aux procédures d'affectation dans une formation post-3<sup>ème</sup> vous sera communiquée ultérieurement. Il faut en effet bien distinguer l'orientation de l'affectation.

Nous sommes à votre écoute pour toute demande de précision.

Bien cordialement.

La principale, Nadia MOKRANI

  
